



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

SECTION CFDT CHRONOPOST

janvier 2016

Année 2016 Une nouvelle année qui commence avec son flot de questions, attentes et inquiétudes.

En préambule, la section CFDT présente à l'ensemble des salariés ainsi qu'à leurs proches ses meilleurs vœux pour 2016. Au vue de l'actualité dramatique de l'année passée, nous vous souhaitons de profiter de chaque instant auprès de vos proches.

Vos attentes pour 2016 sont grandes, surtout en matière de pouvoir d'achat et de reconnaissance de travail. Ce début d'année étant malheureusement marqué par la condamnation de la société par une amende suite à une entente illicite entre plusieurs sociétés de transport dont Chronopost, Geodis, Fedex, DHL, DPD Franc! Condamnation globale de **672 millions d'euros dont 99 millions d'euros pour la seule société Chronopost**. Cette somme étant la seconde plus importante après celle de Geodis, condamnée à hauteur de 196 Millions. D'où la naissance de grandes inquiétudes des éventuels impacts sur les salariés.

Le Groupe La Poste (via Geopost) va supporter cette somme dans sa totalité. La CFDT, au regard des pratiques du Groupe La Poste et de Chronopost, pense que cette dette sera aussi supportée par les salariés, notamment sur les dividendes versés chaque année. Nous avons déjà eu un premier aperçu sur les NAO 2015, premier effet de l'impact de cette amende dont la première estimation était tablée sur « seulement » 30 Millions.

En 2006, nous avons déjà subi une perte financière de plus de 70 millions d'euros, une perte liée à des « erreurs » stratégiques. Nous nous rappelons encore des conséquences néfastes pour l'entreprise et pour les salariés : plan social, départ de plusieurs centaines de salariés et gel des augmentations salariales et de l'Intéressement. Cet accident industriel avait failli entraîner la cessation d'activité de Chronopost.

Aujourd'hui, la viabilité de l'entreprise n'est pas remise en question. Ce qui inquiète la CFDT c'est l'impact que cette amende aura sur les éléments de rémunération futurs des salariés : NAO et augmentations salariales, 13ème mois, Intéressement et Participation...etc.

La CFDT n'acceptera pas que les salariés soient sacrifiés sur l'autel des arrangements entre amis dans le domaine du transport ! La CFDT s'opposera avec force à une énième année de vache maigre et de restrictions budgétaires !

La CFDT vous
souhaite une très
bonne année 2016

Bruno KLEIN
DSC Titulaire
07 89 22 54 41
bruno.klein@chronopost.fr

Jena TRAN
RC au CE
06 46 40 39 67
jenachaby.tran@chronopost.fr

Ousmane GASSAMA
Délégué Central Suppléant
07 61 50 09 26
ousmane.gassama@chronopost.fr



CFDT SF3C
23 rue d'Alleray 75015 Paris
01 40 29 82 00
www.cfdtsf3c.org

OUVERTURE PROCHAINE DES NÉGOCIATIONS SUR LES SALAIRES :

Sans plus nous attarder sur les NAO 2014 déjà marquées par la rigueur budgétaire, 2015 aura été l'année d'un régime sec. Toutes les catégories professionnelles auront été touchées par le 0% sur les augmentations générales. Et ce n'est pas la répartition de l'augmentation au mérite, une nouvelle fois entachée de favoritisme et de copinage qui changera la donne. Ce n'est pas faute d'avoir interpellé la direction sur les dérives et autres abus d'un tel système qui encore aujourd'hui, se gère sans cadrage clair et sans transparence. Pour la CFDT les prochaines négociations qui vont s'ouvrir en Février seront décisives ! Comme indiqué précédemment, nous n'accepterons aucunement une nouvelle année noire ou des propositions d'augmentations générales inconséquentes. Nous n'accepterons aucun impact de l'amende sur le pouvoir d'achat des salariés.

FOND PERSONNEL DE SOLIDARITÉ :

En novembre 2014, nous avons dans nos priorités « le fond personnel de solidarité » dans le cadre de la négociation sur l'accord égalité H/F. Créer ce fond pour permettre à des salariés, ayant un proche gravement malade de pouvoir bénéficier de congés rémunérés supplémentaires, grâce aux dons de leurs collègues. Au delà du projet de solidarité tel que la loi le prévoit et l'accord H/F ne reprenant que le principe d'absences dans le cas d'enfant gravement malade, la CFDT a demandé à la direction, fin 2015, d'accepter d'élargir le dispositif. Un nouveau dispositif permettant d'inclure des situations pénibles telles que l'accompagnement du



conjoint ou l'accompagnement d'un collègue dont l'absence de soutien familial le placerait dans une situation précaire.

La direction a accepté et nous l'en remercions !. Ainsi ce fond de solidarité sera présenté au CE de Janvier et sera activé dès qu'un salarié en fera la demande. Après étude de la demande qui sera transmise à la commission de suivi et aux représentants du personnel, la DRH validera le congé rémunéré qui pourra aller jusqu'à 1 an. Pour chaque demande validée, un appel aux dons sera lancé. Les salariés pourront sur la base du volontariat anonyme (pour des raisons de comptabilité, un formulaire devra être rempli) effectuer un don sous forme de CP (5 maximum/an), RTT acquis et même au travers des droits épargnés dans le CET. La direction abonde à hauteur de 50% le nombre de jours ainsi épargnés.

La CFDT souhaite sensibiliser les salariés sur ce dispositif de solidarité. La CFDT participera activement à l'alimentation de ce compte en mobilisant à chaque fois l'ensemble de ses représentants, élus, mandatés et adhérents et en relayant l'appel aux dons.

AUGMENTATIONS DE CERTAINES ŒUVRES SOCIALES DU COMITE D'ENTREPRISE :

Au cours du Comité d'entreprise du 15 décembre, le Secrétaire du CE confirma sa décision d'augmenter, de manière importante, certaines prestations* :

	Parc Disney		Parc Astérix	Futuroscope	
	Adulte	Enfant		Adulte	Enfant
1 jour/1 parc	de 28€ à 40€ (+12€ soit + 43%). Pour un couple avec 2 enfants : + 60€	de 17€ à 35€ (+ 18€ soit + 106%)	Tarif unique de 17€ à 25€ (+8€ soit +47%). Pour un couple avec 2 enfants : + 32€	de 22€ à 25€ (+3€ soit +14%) Pour un couple avec 2 enfants : + 12€	de 17€ à 20€ (+ 3€ soit +18%)
1 jour/2 parcs	de 36€ à 50€ (+14€ soit +39%). Pour un couple avec 2 enfants : + 68€	de 25€ à 45€ (+20€ soit + 80%)			
2 jours/2 parcs	de 67€ à 75€ (+8€ soit +12%). Pour un couple avec 2 enfants : + 56€	de 45€ à 65€ (+20€ soit +44%)			

* Les augmentations des prestations sont à la charge du salarié.

Vous noterez ainsi, non seulement l'explosion des tarifs pour le parc Disney mais aussi les prix pour les enfants, qui augmente le plus et que ce sont donc les salariés avec des enfants qui supporteront le plus cette inflation tarifaire. Le secrétaire du CE a beau essayer d'expliquer que cela était nécessaire, la réalité démontre l'injustice de ces augmentations mais aussi le manque de justificatifs. Les élus CFDT avaient pourtant demandé de prendre le temps d'analyser la situation et de comprendre les dérives du dépassement budgétaire (+ 90 000€ depuis 2013). Dérives certainement liées au succès de ces prestations mais aussi parfois par des trafics initiés, confirmés à plusieurs reprises par le secrétaire, et qui nous précise que les sites concernés étaient identifiés.

Malgré nos demandes pressantes et régulières de prendre le temps d'analyser « ensemble » la situation, c'est-à-dire tous les élus du CE, et d'apporter ensemble des solutions pour mettre fin à ces agissements, le Secrétaire, sous couvert « d'une bonne gestion devant garantir la pérennisation des œuvres sociales » et avec le soutien de la majorité des autres élus du CE préféra faire l'autruche et imposer ces augmentations totalement injustes.

Encore une fois, par des mesures unilatérales, le CE ne va pas jusqu'au bout de l'expertise pour identifier le ou les problèmes. Le secrétaire, par son refus, alors qu'il reconnaît les dérives de certains auteurs, botte en touche, et revoie l'addition sur les droits des salariés. Sa seule solution étant de faire payer aux salariés les fautes et abus de certains !!! Malgré cela, le CE a une trésorerie positive de + 500 000€, il est vrai qu'il n'y avait pas urgence à valider ces augmentations, n'est-ce pas monsieur le Secrétaire ?!!

La CFDT, un collectif pour qui le mot solidarité n'est pas un vain mot.

